

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 Septembre 2012

L'an deux mille douze, le 5 Septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 Août, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, Adjointe
ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, DEPAUW Dominique, BOUCHER Francis

Absent excusé : PEREIRA Laurence qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT
QUERUEL Jean-Pierre,

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h02

PLU en Présence de Monsieur DENRY et de Monsieur BAILLEUL:

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un Email de Monsieur BIENVENU de la DDTM, concernant des remarques sur le Plan de zonage :

- Le Secteur Nch (Naturel domaine du Château) prendra la dénomination NP (Naturel Patrimonial)
- Au niveau du Bourg les Parcelles 182 et 183 n'ont pas été incluses en totalité en Zone U, après concertation du Conseil Municipal, le plan de zonage va être modifié pour que l'ensemble de ces deux parcelles soit intégré.

Concernant la question sur une parcelle au Mesnil Péan, Monsieur le Maire va établir une réponse à Monsieur BIENVENU, l'informant que la parcelle concernée est en dehors des limites du hameau et qu'un Certificat d'Urbanisme a déjà été refusé pour cette raison.

Le Règlement :

Monsieur DENRY, souhaite revoir un article suite au travail effectué lors de la réunion du 27 Juin 2012. En effet dans la Zone U article 6 avait réglementé l'implantation des constructions entre 10 et 40 mètres de l'emprise publique. Après réflexion sur des cas concrets le Conseil Municipal décide de modifier les distances et autorise les constructions entre 8 et 40 mètres de l'emprise Public.

Les Eléments Remarquables du Paysage :

Lors de la journée du 27 Juin, TOPOS avec le Maire et les adjoints ont réalisé un relevé d'éléments remarquables du paysage bâti et naturel. Monsieur DENRY rappelle la définition d'un élément remarquable, la réglementation qui s'y applique et présente le document qui va les détailler.

Après l'ensemble des informations transmises, le Conseil Municipal fait le tour des photos prises avant de déterminer quels éléments sont à prendre en compte.

Suite à un débat, les éléments remarquables retenus sont :

- Les Mares
- Les sentes et chemins ruraux
- La Mairie, l'école, le Calvaire
- Le domaine de l'église
- Le domaine du Château
- Les murs en bauge
- Les murs qui longent le domaine de l'Orangerie

D'autres éléments sont rajoutés, topos se charge de les prendre en photo :

- La place publique du Mesnil Péan
- 2 Mares
- L'ancienne station de pompage
- Le platane de la place René de Trébons.

Le PADD sera prochainement débattu en Conseil Municipal, la prochaine réunion de Conseil avec Topos permettra de revoir l'ensemble des documents du PLU réalisés.

Entretien de la Commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis quelque temps il y a un problème avec l'entretien de la Commune, il a donc envoyé un courrier en recommandé à l'employé communal afin de préciser des éléments du contrat qui avait été signé en début d'année. Suite à ce recommandé, l'employé communal a envoyé sa lettre de démission qui a été reçue en Mairie ce jour. Pour pallier au problème la Commune a fait appel à un employé pour remettre la commune au propre avant la rentrée des classes.

Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord pour dire que 5 heures de travail par semaine sont insuffisantes surtout en période de tonte. Monsieur le Maire aborde le problème du véhicule, en effet la commune ne possède pas de tracteur.

La commune a le choix entre deux solutions concernant son entretien :

- Soit acquérir du matériel (tracteur, ...) et embaucher un nouvel agent.
- Soit faire appel à une entreprise extérieure

Des devis vont être demandés pour pouvoir étudier les deux solutions.

Concernant l'entretien des chemins, la commune a fait appel à une entreprise en juin pour le nettoyage des chemins. Concernant la sente de la Mare Freneuse, la commission travaux va voir si elle demande à ce que ce soit réalisé par l'employé ou par une société extérieure.

Questions Diverses :

La société France Télécom nous a demandé une autorisation d'intervenir pour la pose d'une chambre téléphonique pour l'extension du réseau, au niveau de sente de Platemare pour permettre l'alimentation de Platemare. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu cet été l'accord de l'enveloppe parlementaire pour subventionner l'acquisition et l'installation des panneaux lumineux. Les travaux vont donc pouvoir être réalisés avant la fin de l'année 2012, pour cela Monsieur QUERUEL a demandé début juillet à la société LASER EQUIPEMENT l'actualisation de leur devis, non réalisé à ce jour. Après discussion, le Conseil va demander à une autre entreprise un devis si laser équipement ne répond pas assez rapidement.

SIVOS : Monsieur ALLORGE précise que la rentrée des classes s'est bien passée. L'effectif de cette année est de 82 élèves. Les travaux dans la cantine et le logement ont commencé, le mur a été cassé, et ils reprendront pendant les vacances de la Toussaint. Concernant la garderie le permis de construire a été déposé pour l'installation du modulaire accolé au préau de la cour de Bacquepuis.

Séance levée à 22h45.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA qui donne pouvoir a Monsieur LHERMEROULT	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	